

Questions orales

M. J. W. Bud Bird (Fredericton—York—Sunbury): Madame la Présidente, j'ai une question supplémentaire.

Des études sérieuses ont-elles été effectuées sur la possibilité, pour les gouvernements fédéral et provinciaux, d'adopter un programme conjoint de construction de routes pour stimuler l'économie et créer des emplois?

L'hon. Jean Corbeil (ministre des Transports): Madame la Présidente, nous étudions tous les moyens possibles de financement d'un tel programme, mais le gros obstacle pour les provinces et le gouvernement fédéral, c'est de trouver comment on pourrait dépenser pour la construction de nouvelles routes sans négliger l'entretien des routes déjà construites.

* * *

LES PERSONNES HANDICAPÉES

Mme Lynn Hunter (Saanich—Les Îles-du-Golfe): Madame la Présidente, ma question s'adresse à la secrétaire d'État aux Affaires extérieures.

Brad Magnus est une personne spéciale qui souffre du syndrome de Down. Il a fait mentir la sagesse et l'expérience conventionnelles qui disaient qu'il serait inapte à recevoir quelque formation que ce soit tant sur le plan social que sur le plan scolaire. Il a terminé ses études secondaires en 1991 dans le programme régulier et étudie actuellement la danse à Victoria.

Comme la ministre peut voir d'après la documentation que je lui ai envoyée, Brad a été invité à donner une représentation dans le cadre d'une conférence internationale qui aura lieu à Vienne en juillet. C'est un grand honneur pour lui et un témoignage de reconnaissance à l'égard de ses réalisations extraordinaires.

La ministre peut-elle trouver une façon d'aider Brad et sa famille à faire de ce voyage une réalité? Peut-elle trouver une façon d'aider cet ambassadeur canadien des personnes handicapées?

• (1500)

L'hon. Barbara McDougall (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Madame la Présidente, je remercie la députée de la documentation qu'elle m'a envoyée aujourd'hui durant la période des questions et, après y avoir jeté un coup d'oeil très rapide, je suis d'accord avec elle pour dire que ce Canadien mérite bien qu'on l'honore et qu'on l'aide.

Je ne sais cependant pas dans quelle mesure cela relève de mon ministère. Je suis certainement disposée à

voir si nous pouvons faire quelque chose ou, si nous ne pouvons rien faire, à voir de quelle autre façon on pourrait aider ce Canadien vraiment exceptionnel. Nous ferons tout notre possible.

* * *

LA DÉFENSE NATIONALE

Mme Sheila Copps (Hamilton—Est): Madame la Présidente, un peu plus tôt au cours de la période des questions, le leader du gouvernement à la Chambre a laissé entendre, en répondant au député de Winnipeg—Sud—Centre, que le Canada n'avait pas, au cours des 48 dernières heures, conclu de marché avec la France en vue de l'achat d'armes. En fait, j'ai entre les mains copie d'un rapport selon lequel la société Aérospatiale SA aurait déclaré aujourd'hui, au Salon de l'aéronautique de Paris, que le Canada vient de lui commander de nombreux missiles antichars à lancement à l'épaule dans le cadre du plus important contrat d'armement jamais conclu entre la France et le Canada. Le contrat est évalué à environ 57 millions de dollars.

Pourquoi le leader du gouvernement à la Chambre a-t-il refusé de divulguer ces renseignements à la Chambre aujourd'hui et qu'est-ce que la ministre de la Défense et lui tentent de dissimuler?

L'hon. Harvie Andre (ministre d'État et leader du gouvernement à la Chambre des communes): Le projet d'armes antichars a été lancé en 1987. L'été dernier, nous avons annoncé que nous avons conclu un marché avec la société française Aérospatiale qui s'occuperait de l'industrialisation du projet. Cela s'inscrit dans la politique de défense de 1992. L'achat d'armes antichars à courte portée et de munitions est également prévu dans le cadre de ce programme. Cet après-midi, j'ai voulu dénoncer le député qui tentait de plonger la ministre de la Défense dans l'embarras en insinuant que le gouvernement avait signé ce matin une entente secrète, qui prenait tous les Canadiens par surprise. Seuls ceux qui n'ont pas pris la peine de se tenir au fait ont été pris par surprise.

M. Horner: Monsieur le Président, je demande le consentement unanime de la Chambre pour déposer le dix-huitième rapport du Comité permanent de la justice et du solliciteur général, qui porte sur le projet de loi C-128.

Le président suppléant (M. Paproski): Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.